

Assemblée générale

Mardi 23 janvier 2024 à 8h30
à la palestre (1-22-166)

Projet d'ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux de la :
 - [222^e assemblée générale tenue le 24 octobre 2023](#)
 - [223^e assemblée générale tenue le 11 novembre 2023](#)
 - [224^e assemblée générale tenue le 14 décembre 2023](#)
- 4.1 Suites aux procès-verbaux.
5. Information :
 - 5.1 CRT
 - 5.5 Finances
6. Entente de principe :
 - 6.1 Présentation de la table centrale
 - 6.2 Présentation de la table sectorielle
 - 6.3 Présentation du bilan et du contexte
 - 6.4 Présentation des recommandations et discussion
 - 6.5 Vote sur l'entente de principe des deux tables ([recommandations](#))
 - 6.6 Proposition de destruction des bulletins de vote
 - 6.7 Proposition de ralliement ([recommandation](#))
7. Divers :
 - 7.1 Matériel de grève
8. Levée de l'assemblée.

Evelyne Letendre, secrétaire
18 janvier 2024

Recommandations

(6.5) Vote sur l'entente de principe des deux tables **Recommandation 1**

« Que l'assemblée générale du SPECS-CSN adopte l'entente de principe de table centrale en Front commun et visant le renouvellement de la convention collective. »

Recommandation 2

« Que l'assemblée générale du SPECS-CSN adopte le projet de règlement global sectoriel visant le renouvellement de la convention collective. »

Recommandation 3

« Que le SPECS-CSN procède à la destruction des bulletins de vote sept jours suivant la fin du vote, soit le mardi 30 janvier 2024. »

(6.7) Proposition de ralliement **Recommandation 4**

« Je mandate le SPECS-CSN pour se rallier à la position exprimée par la majorité des syndicats concernés de la FNEEQ-CSN (Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec) au sujet des ententes de principe des tables centrale et sectorielle. »